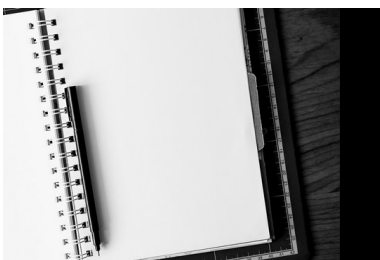


<http://www.apden.org/Rapport-moral-2017.html>

APD
EN

Rapport moral 2017

- Fédération



Date de mise en ligne : lundi 22 janvier 2018

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

INTRODUCTION

2017 a vu l'achèvement d'une refonte réglementaire qui a touché l'intégralité des dimensions de définition et d'exercice du métier. Dernière étape d'un processus qui a mobilisé l'association pendant quatre ans, la nouvelle circulaire de missions, si longtemps demandée et cristallisant tant d'enjeux et d'attentes professionnelles, a été publiée en mars dernier.

Le nouvel ensemble de textes qui encadre à présent l'exercice de notre profession comprend des acquis majeurs. L'intitulé officiel du métier de professeur documentaliste est acté, et la définition du service, consolidée, au sein d'un texte commun à tous les enseignants, tout en introduisant le principe du décompte des heures d'enseignement. Les professeur.e.s documentalistes ont désormais pour mission de "forme[r] tous les élèves à l'information documentation" et de "contribue[r] à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information", au moyen d'un "enseignement [qui] s'inscrit dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle". Le recrutement par CAPES et "l'expertise dans le champ des sciences de l'information et de la communication (SIC)" sont explicitement inscrits dans les textes de cadrage... Autant de revendications centrales de l'association, qui se voient aujourd'hui formellement actées, bien que le chemin à parcourir reste encore considérable sur le chantier de leur mise en oeuvre effective.

Un énorme travail a été fourni par le Bureau national tout au long de l'élaboration de cet ensemble de textes, et nous avons, à l'heure du bilan, le sentiment de la fin d'un cycle. Il faudra encore du temps pour percevoir l'ampleur des effets de ces bouleversements sur le terrain, les conséquences, positives ou négatives, sur les conditions de travail des collègues dans leurs établissements comme, plus globalement, sur la profession elle-même. Cependant, c'est aujourd'hui, et sans attendre, que nous devons penser les nécessaires évolutions de l'action associative, de façon approfondie, collective et résolue.

2017, UNE ANNEE EN TENSION

Si notre mission d'enseignement se voit ainsi consolidée sur le plan symbolique, elle est dans le même temps gravement fragilisée sur le terrain par la marge interprétative laissée dans les textes, par le principe d'autonomie des établissements qui s'oppose à la revendication d'un cadrage national, et par le silence ou les interprétations abusives de certain.e.s acteur.trice.s hiérarchiques censé.e.s assurer une application des textes. De nombreux collègues se trouvent aujourd'hui en difficulté, et les situations problématiques se multiplient. Nous touchons là un domaine dans lequel, malgré toute la solidarité, la colère et l'empathie que nous pouvons ressentir, l'action directe de l'association ne peut aller au-delà de l'information, du conseil et du soutien professionnels. Nous rappelons ici avec force le rôle et l'espace d'action des syndicats, qui doivent être investis et activement sollicités. C'est pourquoi le Bureau national a entrepris une série de rencontres avec l'ensemble des organisations syndicales, afin d'oeuvrer collectivement pour la défense de la profession.

Sur le fond, nos efforts soutenus ne faiblissent pas : nous avons suivi les projets et été force de proposition, auprès des interlocuteur.trice.s institutionnel.le.s, au sujet de la circulaire de missions et du PPCR. Nous avons entrepris des démarches auprès de la DNE, adressé des courriers à la DGRH et à l'IGEN... Mais la porte qui s'était entrouverte sous le gouvernement précédent, permettant à l'A.P.D.E.N. de faire entendre sa voix auprès du Ministère et du CSP, s'est clairement refermée. La politique ministérielle actuelle nous est éminemment défavorable, et les services centraux de notre institution de tutelle opposent depuis plusieurs mois à nos sollicitations un silence stérile. Notre association ne vit pas là une situation isolée, et des difficultés similaires sont pointées par les syndicats lors de nos

échanges.

Les contenus d'enseignement, mal définis et dilués, sont eux aussi sujets de tension. L'EMI est à présent inscrite dans les programmes, mais ne peut être la réponse aux enjeux que nous portons. Avec la volonté de faire enfin instituer nos contenus spécifiques d'enseignement, nous avons contribué à son élaboration avec rigueur et constance. Au bout du compte, nombre de ces contenus ont été exploités, en s'appuyant sur nos travaux et ceux de la recherche, mais en les vidant en grande partie de leur matière. Le principe de transversalité retenu entraîne à la fois déni d'expertise et transfert de responsabilité, à l'encontre de la compétence spécifique des professeur.e.s documentalistes. Quant à l'effectivité de sa mise en oeuvre pour tou.te.s les élèves, elle ne semble exister que dans l'excès de communication qui l'entoure.

L'année écoulée nous a convaincu.e.s, plus que jamais, que la question didactique constitue le noeud central des enjeux qui agitent et malmènent la profession. Cela a, bien entendu, toujours été un principe directeur de l'association, mais l'élaboration d'un enseignement de l'information-documentation, délimitant les contenus spécifiques dont le.la professeur.e documentaliste doit se voir confier la responsabilité de par son expertise en SIC, prend dans le contexte actuel un caractère stratégique crucial. Il nous semble représenter la seule manière de sortir de la crise par le haut et de façon pérenne, de construire une identité professionnelle solidement définie, revendiquée et partagée, contre le généralisme pratique et la malléabilité imposée qui menacent le métier.

POUR UN ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATION DOCUMENTATION

Les orientations 2017 nous engageaient ainsi à poursuivre le travail de réflexion sur les contenus d'enseignement, et à participer à la clarification des références épistémologiques de la profession. A ce titre, nous avons naturellement poursuivi le travail éditorial pour la revue *Mediadoc* et le *Wikinotions Infodoc*, intégrant les apports scientifiques de la recherche. Nous avons aussi consacré, en étroite collaboration avec l'équipe organisatrice de l'A.P.D.E.N. Grenoble, une énergie soutenue à la préparation du congrès 2019.

Nous avons également participé au séminaire de recherche du GRCDI, qui consacre cette année ses travaux à l'actualisation des *12 propositions pour l'élaboration d'un curriculum info-documentaire*. Ce séminaire porte des enjeux d'une importance capitale pour l'association et pour la profession qu'elle représente, et le choix des participant.e.s invité.e.s par le GRCDI, réunissant membres actuels et historiques du groupe, formateur.rice.s et professeur.e.s documentalistes, garantit une indispensable complémentarité des regards sur ce chantier essentiel. Car ce dont il est question ici relève bien de l'élaboration d'un enseignement de l'information-documentation, qui n'existe pour l'heure que sous la forme d'une mention dans la circulaire de missions de mars 2017.

Et c'est cet enseignement qu'il nous faut revendiquer résolument. La circulaire de missions est à ce titre on ne peut plus claire : nous *enseignons*, spécifiquement, l'information-documentation, et *pouvons* parallèlement *contribuer* à l'EMI, au même titre que les autres membres de la communauté éducative, au prisme particulier de notre domaine de spécialisation. Ainsi, si notre légitime contribution à l'EMI reste évidemment indiscutable, le caractère transversal et non spécialisé de cette dernière induit qu'elle ne sera pas *la* voie de la reconnaissance pleine et entière de notre mission d'enseignement, et encore moins celle de son caractère effectif, libéré des négociations locales et de l'arbitraire hiérarchique. Nous avons pourtant été force de proposition sur ce dossier, à la fois constructif.ve.s et exigeant.e.s. Mais au fil des étapes de sa mise en oeuvre et de son déploiement par l'institution et les multiples acteur.trice.s qui s'en sont emparé, les choix problématiques et les dérives sur lesquels nous avons alerté dès ses origines se sont systématiquement confirmés, jusqu'au transfert manifeste de responsabilité.

Nous avons évoqué il y a un an, lors du précédent comité directeur, des pistes de travail au sujet de l'EMI. Devant ce constat, nous avons fait le choix, mûrement réfléchi, de les abandonner. Il était ainsi envisagé de questionner la réalité de l'EMI sur le terrain par le biais d'une enquête. En sollicitant les professionnel.le.s, l'objectif aurait été de dégager des indicateurs à partir desquels proposer une première vue d'ensemble sur la réception qui est faite de l'EMI, par les différent.e.s acteur.trices. concerné.e.s par sa mise en oeuvre dans les établissements. Le risque élevé de biais méthodologiques et le double tranchant potentiel des résultats nous en ont finalement dissuadé.e.s.

La définition de l'articulation entre l'information-documentation et l'EMI est complexe, et les débats de la recherche se mêlent aux enjeux professionnels et politiques pour créer un contexte extrêmement sensible et mouvant, parcouru de nombreuses confusions épistémologiques. Si le travail de fond concernant les contenus et la didactique doit, sans doute plus que jamais, constituer le coeur de notre action au service de la conception du métier que nous soutenons depuis toujours, la raison exige cependant qu'il porte sur ce qui nous est spécifique plutôt que sur ce qui nous a d'ores et déjà en grande partie échappé.

Enfin, l'angle que nous avons choisi était fondé sur une expertise du.de la professeur.e documentaliste, à délimiter et à faire reconnaître. Or, au-delà du déni d'existence de savoirs spécifiques dans le champ de l'EMI, le principe de transversalité est devenu prétexte à rejeter l'idée même d'expertise, de façon de plus en plus explicite, dans les discours sur l'EMI. L'argumentaire développé confond manifestement changement de posture pédagogique, et nécessité d'une maîtrise fine des savoirs enseignés. Ce point de vue structure pourtant très fortement un dossier qui se trouve d'autre part surinvesti, en termes communicationnels, par le Ministère de l'Éducation nationale à travers le CLEMI et la DNE, mais aussi par nombre d'acteur.trice.s extérieur.e.s à l'éducation. La posture observée, la multiplicité des voix et le poids de la machine communicationnelle associée font douter que nous puissions nous rendre audibles sur ce champ.

UNE CONCEPTION DU MÉTIER RICHE ET OUVERTE

L'association porte une vision du métier basée sur l'équilibre des missions confiées aux professeurs documentalistes par l'institution. Notre identité enseignante fonde une professionnalité riche, qui donne de la valeur et de la cohérence à nos actions dans les domaines de l'action culturelle et de la bibliothéconomie.

Si les engagements de l'association en faveur de ces deux derniers sont peut-être moins (re)connus, ils n'en sont pas moins tangibles, et nous travaillons à les rendre plus visibles. Une collaboration précieuse perdue avec *L'École des Lettres*, qui relaie les projets autour de la lecture et de l'écriture menés par des adhérents des A.P.D.E.N. académiques, ainsi qu'avec la *Nouvelle Revue Pédagogique collège*, dont la rubrique Lire au CDI est confiée au Bureau national. Nous avons également entamé des discussions avec les responsables éditoriales de la revue pour étendre notre collaboration à la *NRP Lycée* en 2018. En outre, un nouveau partenariat prometteur se met en place avec l'association *Lecture jeunesse* : le Bureau national proposera désormais des séances en information-documentation dans la revue *Lecture jeune*, en lien avec la thématique du numéro. De même, plusieurs partenariats ont été conclus avec des acteurs du secteur culturel et des médias d'actualité à destination des jeunes publics, dans une logique de valorisation réciproque de nos structures.

Les réflexions de la Fédération s'ancrent dans une politique volontariste d'ouverture et d'échanges avec les professions voisines. Notre implication active au sein de plusieurs inter-associations regroupant des professionnels du monde des bibliothèques et de la documentation démontre notre souci constant de mise en perspective et d'enrichissement mutuel de nos professionnalités respectives. Nous avons ainsi développé le travail conjoint déjà engagé depuis longtemps avec l'IABD (Inter-association archives bibliothèques documentation), le CFIBD (Comité français international bibliothèques et documentation) et l'IFLA (*International Federation of Library Associations and Institutions*).

Sur ce plan, l'A.P.D.E.N. s'est particulièrement illustrée en 2017 sur la scène internationale. Outre le remarquable travail de traduction sur le *School library Guidelines* et la qualité des interventions des membres du Bureau national et des chargé.e.s de mission pour l'A.P.D.E.N., lors des différentes conférences présentées à l'étranger, nous avons pu compter sur la contribution de collègues formatrices de l'ESPE de Limoges, pour la rédaction d'un chapitre d'un livre sur la formation initiale et continue des bibliothécaires scolaires dans le monde. L'A.P.D.E.N. porte haut sa conception du métier au niveau mondial, parmi des bibliothécaires scolaires aux statuts et aux rôles très différents d'un pays à l'autre. Une réflexion est en cours afin de permettre à ces collègues d'adhérer à l'association s'ils le souhaitent. L'A.P.D.E.N. s'appuiera dans ce cadre sur les réseaux de l'IFLA, de l'IASL, de l'ENSIL et de la Mission laïque française.

ENSEMBLE !

En cette année qui débute, quatre chantiers se dessinent donc devant nous, requérant toutes les forces vives de la profession sur le terrain, et des engagé.e.s volontaires que sont les élu.e.s des bureaux académiques.

C'est ensemble que nous poursuivrons les actions pour favoriser le développement du maillage associatif local et l'engagement militant des professeur.e.s documentalistes ; ils restent la priorité du Bureau national, gage du devenir de notre Fédération, que nous espérons être, encore et toujours, une instance réflexive et solidaire, au service de notre profession et des personnels qui la composent.

C'est ensemble que nous maintiendrons l'engagement et le soutien auprès de nos collègues, dans la phase de mise en oeuvre des réformes, aux côtés des syndicats, dont l'action de la Fédération est complémentaire.

C'est ensemble que nous serons vigilant.e.s sur le chantier de la réforme du lycée, qui sollicitera toute notre attention, et que nous agirons pour faire entendre la voix de la profession dans le contexte du vaste mouvement de lutte contre la désinformation (*fake news*, complotisme) engagé aux niveaux national et international.

C'est enfin ensemble que nous développerons encore le chantier didactique, plus que jamais au coeur de ce qui devra constituer les priorités de l'association pour les années à venir, notamment dans la perspective du congrès 2019, lequel coïncidera avec le 30e anniversaire du CAPES. Nous appelons de nos voeux que cette troisième décennie soit porteuse de la réalisation des promesses répétées de la société à tout.e.s les élèves, de leur apporter une véritable formation, critique et citoyenne, à l'information et aux médias.

Gaëlle SOGLIUZZO, présidente de l'A.P.D.E.N.